

# 3 561 étudiants et internes séduits par le CESP depuis 2010



Le dernier rapport d'activité du Centre National de Gestion dresse le bilan du Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) créé par la loi HPST de 2009. Pour mémoire, ce contrat assure 1 200 euros par mois pendant leurs études à des étudiants en médecine s'engageant à exercer dans une zone sous dotée durant une période égale à celle du versement de cette bourse. Le nombre de CESP offert en médecine entre les campagnes 2010-2011 et 2017-2018 s'établit à 3 561 et a progressé de 27,3 %, quel que soit le statut, étudiant ou interne.

Après une légère diminution observée au titre de la campagne de 2012-2013, le nombre de candidats sélectionnés pour bénéficier d'un CESP en médecine ne cesse d'augmenter pour atteindre 452 candidats retenus pour 2017-2018, contre 199 pour 2010-2011, soit plus du double (+127 %) en sept ans. La part des étudiants sélectionnés reste largement supérieure à celle des internes, quelle que soit la campagne.

A l'exception de l'année universitaire 2012-2013, le nombre de CESP signé n'a pas, lui aussi cessé d'augmenter. Le taux de croissance observé pour les CESP en médecine entre la campagne 2010-2011 et la campagne 2017-2018 est de 180,5 %. Le nombre de CESP signé par les étudiants continue de croître parallèlement aux CESP signés par les internes qui reprennent également leur progression entre 2016- 2017 et 2017- 2018. La part des étudiants représente 64,4 % pour les CESP signés en médecine.